



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Ille-et-Vilaine

Question écrite n° 36699

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la demande de DEUG de Breton presentee par l'universite de Rennes 2, Haute-Bretagne. Il lui rappelle que les arguments en faveur de cette creation ont ete deja exposes dans ses questions ecrites no 12173 et 26035. En consequence, il lui demande quelle suite il entend donner a cette demande presentee a nouveau pour la prochaine rentree.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des procedures d'habilitation a delivrer les diplomes nationaux pour l'annee universitaire 1988-1989, il n'a pas ete prevu de creer de nouvelles mentions ou sections de DEUG, excepte a l'universite du Pacifique qui vient d'etre nouvellement constituee. Les moyens budgetaires disponibles ont ete reserves a la poursuite de la politique de renforcement des premiers cycles, qui a pour objectif d'organiser un meilleur accueil des etudiants au sein des sections existantes. Seule cette priorite absolue permet, en effet, de lutter efficacement contre la selection par l'echec observee dans le premier cycle.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36699

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 675

Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1792